

Palaiseau, le 15 décembre 2022

Le Conseil d'administration de l'Institut Polytechnique de Paris au cours de sa session du 15 décembre 2022 approuve les délibérations suivantes :

Délibération n°16 : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 28 septembre 2022

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal du Conseil d'administration du 28 septembre 2022, sous réserve des modifications proposées en séance.

Délibération n°17 : Capacités d'accueil des masters 2023/2024

Le Conseil d'administration approuve les niveaux de capacités d'accueil « CAL » et les modalités de recrutement associées applicables pour l'accès aux formations de l'Institut Polytechnique de Paris conduisant au Diplôme national de Master.

Délibération n°18 : Règlement intérieur de l'école doctorale IP Paris

Le Conseil d'administration approuve les modifications du règlement intérieur de l'école doctorale de l'Institut Polytechnique de Paris tel que présenté en séance.

Délibération n°19 : Budget initial 2023

Le Conseil d'administration approuve les éléments suivants :

- Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme : 47 ETPT, dont 22 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 25 ETPT hors plafond d'emplois
- Les dépenses d'IP Paris, en autorisations d'engagement, s'élèvent au total à 24 020 000 euros et sont réparties comme suit :
 - Personnel : 4 170 000 euros
 - Fonctionnement : 18 675 000 euros
 - Investissement : 1 175 000 euros
- Les dépenses d'IP Paris, en crédits de paiement, s'élèvent au total à 23 920 000 euros et sont réparties comme suit :
 - Personnel : 4 170 000 euros
 - Fonctionnement : 18 675 000 euros
 - Investissement : 1 075 000 euros
- Les recettes globalisées s'établissent à 10 251 174 euros et les recettes fléchées à 10 851 219 euros, soit un total de 21 102 393 euros.
- L'exercice 2023 présente un solde budgétaire en déficit de 2 817 607 euros, un résultat comptable prévisionnel en déficit de 1 742 607 euros et un prélèvement sur le fonds de roulement de 2 817 607 euros.



- Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération

Délibération n°20 : Désignation du commissaire aux comptes de l'établissement public expérimental IP Paris (EPE IP Paris)

Le Conseil d'administration approuve la nomination du cabinet KPMG SA en qualité de Commissaire aux comptes de l'Institut Polytechnique de Paris à compter de l'exercice 2022 et pour une durée de 6 ans.

Délibération n°20 : Représentation de l'IP Paris au Conseil d'administration de l'Établissement public d'aménagement de Paris-Saclay (EPAPS)

Le Conseil d'administration approuve la nomination de Monsieur Didier JANCI, Directeur Planning et Ressources, comme représentant suppléant de l'Institut Polytechnique de Paris au conseil d'administration de l'Établissement public d'aménagement de Paris-Saclay.

INSTITUT POLYTECHNIQUE DE PARIS

Éric LABAYE

Président du Conseil d'administration
de l'Institut Polytechnique de Paris

Président
Route de Saclay

91128 PALAISEAU CEDEX

SIRET : 130 025 620 00019